Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 14 décembre 2026.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante;

Propriété visée par la demande :

81, chemin du Lac-Saint-Paul
Matricule 9868 37 6304

Nature et effet de la demande :

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

- **Permettre l'agrandissement déjà effectué du garage. (Sans permis au préalable et approbation des modifications à cet effet) ;**

- **Permettre que, suite à ses travaux, le garage soit considéré « grande envergure » puisqu'il dépasse la superficie maximum pour un bâtiment accessoire résidentielle, soit plus de 160 mètres carrés. (188.6 mètres carrés);**

- **Permettre qu'il soit situé à 14.31 mètres de distance avec la résidence déjà érigée alors que la norme imposée pour garage de grande envergure est de 20 mètres.**

Le tout en référence aux exigences stipulées dans le règlement de zonage, article 8.3.1 k) et article 8.3.4 f), spécifiquement relatif à la superficie maximale d'un bâtiment accessoire et pour les bâtiments accessoires de grande envergure.

Vous pourrez aussi consulter cet avis public sur le site internet officiel de la municipalité au www.chute-saint-philippe.ca

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 18 novembre 2026.

Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier